ART. 4 BIS N° 671

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 3833)$

AMENDEMENT

N º 671

présenté par Mme Blin

ARTICLE 4 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.